Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

AN-Conf/13-WP/79
24/8/18
Révision n° 1
31/8/18

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 6 : Questions relatives à la sécurité organisationnelle
6.3 : Surveillance et supervision
6.3.1 : L'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA)

SOUTIEN ET MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE L'EXAMEN STRUCTURÉ DE L'USOAP CMA

(Note présentée par l'Australie et coparrainée par l'Afrique du Sud, le Canada, l'Égypte, Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, le Japon, Kiribati, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique populaire Lao, la République dominicaine, le Samoa, Singapour et le Timor-Leste)

RÉVISION N° 1

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note sollicite l'appui de la Conférence à l'égard des 37 recommandations faites par le Groupe d'experts chargé de l'examen structuré du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP CMA) (GEUSR). Elle indique que certaines recommandations pourraient être mises en œuvre à un coût minime pour l'OACI et réduiraient immédiatement le fardeau des États membres, en particulier ceux qui participent aux activités d'audit en 2019.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver les recommandations figurant au paragraphe 3.1.

1. INTRODUCTION

1.1 La 39e session de l'Assemblée de l'OACI a recommandé que l'OACI entreprenne un examen de la méthode, des processus et des outils du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP CMA) pour donner aux États membres une occasion de fournir un retour d'information du point de vue de l'utilisateur et de permettre à l'OACI de planifier le renforcement du Programme (cf. A39-WP/213).

1.2 À la sixième séance de sa 210e session tenue le 3 mars 2017 (C-DEC 210/6), le Conseil a demandé au Secrétariat de constituer un Groupe d'experts chargé d'effectuer un examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR).

1.3 Le Groupe d'experts a été formé à la suite de nominations de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Brésil, de Cabo Verde, de l'Égypte, des États-Unis, de la Finlande, de la République dominicaine, de Singapour, de la Suisse, et d'un représentant de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). Un appui important a été fourni par le Secrétariat de l'OACI.

1.4 Le Groupe a tenu trois réunions (avril 2017, septembre 2017 et février 2018), a mené cinq téléconférences et a échangé de la correspondance pendant tout l'examen structuré de l'USOAP CMA. De plus, le GEUSR a lancé une enquête de haut niveau pour recevoir des retours d'information des États membres sur son travail et sur les recommandations proposées, et a reçu des réponses favorables de 110 États membres. Le GEUSR a produit un rapport (C-WP/14757) comprenant 37 recommandations (Appendice B) pour appuyer l'USOAP CMA.

1.5 Le Conseil de l'OACI (C-DEC 2014/5) a examiné et approuvé les 37 recommandations du GEUSR.

1.6 Le Secrétariat donne suite à la recommandation d'élaborer un plan qui sera examiné à la 40e session de l'Assemblée.

2. ANALYSE

2.1 La mise en œuvre des recommandations du GEUSR réduira le fardeau administratif des États membres pleinement engagés dans des activités liées à l'USOAP CMA. Notant que le Conseil de l'OACI a examiné et approuvé ces recommandations, la présente note invite la Conférence à les appuyer.

2.2 Le Secrétariat est en train d'élaborer un plan de mise en œuvre de ces recommandations, et la présente note reconnaît que certaines de ces recommandations nécessiteront une planification et un investissement détaillés. Toutefois, un certain nombre de recommandations peuvent être mises en œuvre avant la 40e session de l'Assemblée.

2.3 La mise en œuvre rapide des recommandations du Groupe A (reproduites dans l'Appendice A) se traduira par des gains en efficacité pour l'OACI et les États membres qui participeront à des audits de l'USOAP et à des missions de validation coordonnées (ICVM) de l'OACI au cours de la prochaine année. Ce groupe de recommandations pourrait être mis en œuvre à un coût minime et elles simplifieront le nombre de questions de protocole (PQ) et le nombre de ressources que les États membres devront investir afin de réunir des preuves, de vérifier la qualité des réponses à des fins de cohérence et de télécharger les réponses dans le cadre en ligne (OLF). Par ailleurs, ces recommandations réduisent aussi le nombre de PQ que l'OACI et les États membres devront examiner et évaluer pour les 13 audits et les 26 ICVM planifiés dans l'année qui vient. La mise en œuvre de ce groupe de recommandations pourrait être amorcée en parallèle avec la mise en œuvre complète du plan élaboré actuellement par le Secrétariat.

2.4 De plus, les ressources économisées par le programme d'audit de l'OACI grâce à une approche plus efficace de la tâche d'audit par État membre permettront de dégager des ressources qui peuvent être utilisées pour amorcer l'élaboration de documents de formation et d'éléments indicatifs sur les PQ réorganisées.

3. CONCLUSION

3.1 Les recommandations du GEUSR appuieront et renforceront un programme qui fait ses preuves tout en améliorant l'efficacité de la méthode, du processus et des outils de l'USOAP CMA. La Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 6.3/x – Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP CMA)

Il est recommandé que la Conférence :

a) appuie la mise en œuvre des 37 recommandations du GEUSR ;

b) demande à l'OACI d'envisager la mise en œuvre des recommandations du Groupe A afin d'alléger immédiatement le fardeau administratif des États membres et de l'OACI relativement à la participation aux audits, aux ICVM et aux activités de validation hors site de l'OACI. Cela comprend la préparation de documents de formation et d'éléments indicatifs pour appuyer la mise en œuvre des recommandations du Groupe A.

– – – – – – – – – – – –

APPENDICE

EXAMEN STRUCTURÉ DE L'USOAP CMA (GEUSR)
RECOMMANDATIONS DU GROUPE A

1) Effectuer un exercice ponctuel pour repérer et éliminer les questions de l'USOAP CMA qui ne sont pas directement liées à la supervision de la sécurité ou aux enquêtes sur les accidents, par exemple les PQ basées sur l'assistance aux victimes et à leurs familles, aux pandémies et aux aspects environnementaux de la certification des aéronefs.

2) Établir une politique pour exclure de l'USOAP CMA les PQ qui font uniquement référence à l'Annexe 9 — *Facilitation*, à l'Annexe 16 — *Protection de l'environnement* ou à l'Annexe 17 — *Sûreté*.

3) Repérer les PQ dont la signification est déjà exprimée dans d'autres PQ existantes et les combiner au besoin. Les questions répétitives devraient être éliminées. Pour certaines questions (p. ex., la formation), il peut être nécessaire d'évaluer la mise en œuvre dans chaque secteur opérationnel. Alors qu'une PQ sur la mise en œuvre est posée pour chacun des secteurs OPS, PEL, AIR, AGA et AIG, il peut y avoir jusqu'à 7 PQ pour l'ANS – une pour chaque sous-secteur de l'ANS. Dans de tels cas, il est recommandé de conserver une seule question de mise en œuvre pour l'ANS qui couvre tous les sous-secteurs.

4) Assurer une répartition/un ratio équilibrés entre les PQ portant sur l'« établissement/la mise en œuvre », les secteurs d'audit et les éléments cruciaux (CE) ; cet équilibre devrait être maintenu à long terme afin que la note globale de mise en œuvre effective (EI) reste une mesure utile de la capacité d'un État en matière de supervision de la sécurité.

5) Repérer et éliminer les PQ dont les exigences vont au-delà des normes de l'OACI, y compris celles qui se basent uniquement sur des éléments indicatifs ou des pratiques recommandées. Cela comprend aussi les PQ dont la formulation va au-delà de la norme à laquelle elle renvoie, malgré leur pertinence en matière de supervision de la sécurité.

6) Viser à réduire le nombre total de PQ de 10 % à 20 %, dans le cadre de l'exercice de rationalisation des PQ, comme cela est décrit dans les recommandations 1 à 5.

7) Avoir comme objectif de maintenir le nombre de PQ dans les limites du chiffre atteint après avoir terminé l'exercice de rationalisation des PQ recommandé dans les recommandations 1 à 6 ci-dessus. Ce nombre limite de PQ devrait être maintenu à terme.

— FIN —